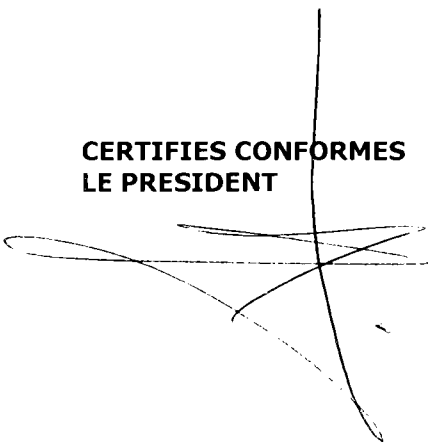


Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/10/2025 - B2025/021398 - 2003 B 01206 - 450 143 722 - 6 NERGY

6 NERGY
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 6 Rue de l'Europe, 38640 CLAIX
450 143 722 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 MARS 2025

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'CERTIFIES CONFORMES LE PRESIDENT'.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septième
du décret n° 2017-1335 du 21 septembre 2017)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS 6 NERGY										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		6 Rue de l'Europe 38640 CLAIR											
SIRET		450143722000012											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12											
Durée de l'exercice précédent *		12											
		Exercice N clos le											
		31032025											
ACTIF		Brut											
		Amortissements-Provisions											
		Net											
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	{		Fonds commercial *		010		012					
		{		Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *					028		030					
	Immobilisations financières * (1)					040	335 032	042		335 032			
	Total I (5)					044	335 032	048		335 032			
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				050		052					
		Marchandises *				060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066						
	Créances (2)	{		Clients et comptes rattachés *		068		070					
		{		Autres * (3)		072		074					
	Valeurs mobilières de placement				080		082						
	Disponibilités				084	951 060	086		951 060				
	Charges constatées d'avance *				092		094						
	Total II						096	951 060	098		951 060		
	Total général (I + II)						110	1 286 092	112		1 286 092		
PASSIF		Exercice N NI 1											
		1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120			137 279				
	Ecart de réévaluation					124							
	Réserve légale					126			5 400				
	Réserves réglementées *					130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * (31))					132			989 476				
	Report à nouveau					134							
	Résultat de l'exercice					136			46 298				
	Subventions d'investissement					137							
	Provisions réglementées					140							
	Total I						142			1 178 453			
Provisions pour risques et charges						154							
DETTES	Emprunts et dettes assimilées					156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166			6 044				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indique dans la case 169)					172							
	Comptes courants d'associés					173			100 231				
	Autres dettes					175			1 364				
	Produits constatés d'avance					174							
	Total III						176			107 639			
Total général (I + II + III)						180			1 286 092				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 6 NERGY

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 0 3 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons	215		214	
		services *	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	8 805	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		829	244	829	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	9 634	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-9 634	
Produits financiers (III)		280	57 549	Charges financières (V)	294	1 617	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	46 298	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	46 298	314	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987	342	
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont avers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	50 094
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	354	3 796
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2					370	372	3 796

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 6 NERGY

du 01/04/2024 au 31/03/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025 dont le total est de 1 286 092,16 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 46 297,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants

En juillet 2024, achat par 6 NERGY de 55 actions ESPACE 4 pour 98 614 C.

A l'issue, 6 NERGY possède 5,03 % de ESPACE 4

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Aucun changement de méthodes et d'estimation n'est intervenu en cours d'exercice.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

DISPONIBILITÉS

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



SAS 6 NERGY

450 143 722 R.C.S. Grenoble
6 Rue de l'Europe
38640 Claix

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

place d'Alger 13600 Grenoble

Tel 04 77 82 46 46

B2A 2025

Société à capital fermé, soumise au statut de l'expert-comptable, membre associé de l'Institut des Experts-Comptables de France (I.E.C.F.)

Responsable de la mise en œuvre du compte Doublon 83/001

Page 14 de 24

SAS 6 NERGY

450 143 722 R.C.S. Grenoble
6 Rue de l'Europe
38640 Claix

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale de la société 6 NERGY,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6 NERGY relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La ligne « Participations » apparaît à l'actif du bilan pour un montant net de 335 032 euros. L'annexe précise dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables § Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement », les méthodes d'évaluation et de dépréciation de ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs retenues à la clôture de l'exercice et rechercher les éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-14 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

B2A

Représenté par Laurent COHN

Signé par Laurent Cohn
Le 26 sept. 2025



BILAN - ACTIF

SAS G NERGY

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

ACTIF

	Valeurs au 31/03/25			Valeurs au 31/03/24
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	335 032		335 032	236 418
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	335 032		335 032	236 418
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)				
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	951 060		951 060	949 207
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	951 060		951 060	949 207
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 286 092		1 286 092	1 185 626



BILAN - PASSIF

SAS 6 NERGY

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

PASSIF	Valeurs au 31/03/25	Valeurs au 31/03/24
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 49 700)	49 700	49 080
Primes d'émission, de fusion, d'apport	87 579	68 160
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	5 400	5 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	989 476	982 217
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	46 298	73 259
SITUATION NETTE	1 178 453	1 178 116
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 178 453	1 178 116
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	100 231	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	2 244	924
Fournisseurs, factures non parvenues	3 800	2 364
Dettes fiscales et sociales		2 858
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	1 364	1 363
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	107 639	7 509
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 286 092	1 185 626

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

107 639

7 509



CPTE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS 6 NERGY

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

	Du 01/04/24 Au 31/03/25	Du 01/04/23 Au 31/03/24	Variation	
			en valeur	en %
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits				-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				-100
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	8 805	4 642	4 164	90
Impôts, taxes et versements assimilés	829	739	90	12
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements				
et dépréciations				
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	9 634	5 381	4 254	79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-9 634	-5 380	-4 254	79
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)	52 730	60 059	-7 328	-12
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 819	21 432	-16 613	-78
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	57 549	81 490	-23 941	-29
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 617		1 617	
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 617		1 617	
RÉSULTAT FINANCIER	55 932	81 490	-25 558	-31
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	46 298	76 110	-29 812	-39
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices		2 851	-2 851	-100
TOTAL DES PRODUITS	57 549	81 490	-23 941	-29
TOTAL DES CHARGES	11 251	8 232	3 020	37
Bénéfice ou Perte	46 298	73 259	-26 961	-37

LC

ANNEXES



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 6 NERGY

DU 01/04/2024 AU 31/03/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025 dont le total est de 1 286 092,16 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 46 297,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

En juillet 2024, achat par 6 NERGY de 55 actions ESPACE 4 pour 98 614 €.

A l'issue, 6 NERGY possède 5,03 % de ESPACE 4

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Aucun changement de méthodes et d'estimation n'est intervenu en cours d'exercice.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

DISPONIBILITÉS

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des Immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORP.	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencs & aménagts divers				
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL					
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		236 418		98 614
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			236 418		98 614
TOTAL GENERAL			236 418		98 614

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORP.	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles					
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL						
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				335 032	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL					335 032	
TOTAL GENERAL					335 032	



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 6 NERGY

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Liste des filiales et des participations :

Dénomination : ESPACE 4

Capital : 1 116 710 €

Quote- Part du capital détenu en % : 5.03%

Valeur comptable brute des titres détenus : 335 032 €

Valeur comptable nette des titres détenus : 335 032 €

Chiffre d'affaires du dernier exercice : 35 676 376 €

Résultat net du dernier exercice : - 99 981 €

Dividendes encaissés par la société : 52 730 €



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 6 NERGY

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 6 NERGY

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée des actionnaires réunis en assemblée générale le 28 septembre 2018 ont décidé une démultiplication par 10 du nombre des actions et la division corrélative par 10 du montant nominal des actions. La société est depuis à capital variable.
Sur cet exercice, création **nette** de 62 actions impactant le capital de 620 € et la prime d'émission de 19419 €.

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 908,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice	72,00	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice	10,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	4 970,00	10,00



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 6 NERGY

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	6 044	6 044		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	101 595	101 595		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	107 639	107 639		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 6 NERGY

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 800
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	3 800

6 NERGY
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 6 Rue de l'Europe, 38640 CLAIX
450 143 722 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2025 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 46 297,52 euros en intégralité à la distribution de dividendes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de prélever une somme de 3 742,48 euros sur la réserve facultative afin de former un dividende global de50 040,00 euros
Soit environ 11,25 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 16 octobre 2025.

Dividende par action distribué par l'assemblée générale annuelle au titre des trois exercices précédents			
Exercice	2022	2023	2024
Catégorie d'actions (1)	« O »	« O »	« O »
Revenu BRUT éligible à la réfaction de 40 % (2)	63,67 €	12,22 €	13,28 €
Revenu BRUT non éligible à la réfaction de 40 % (2)	-	-	-
(1) « O » = ordinaires (2) bénéficiaires soumis à l'impôt sur le revenu – article 158-3-2° du CGI			

Certifié conforme
La Présidente

Pour la Société ORIENTIS
Eric JEANNIN

